



**Séance du Conseil du GECT
Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
1er juillet 2011
Grande salle de conférences
Sous-préfecture d'Offenbourg
9h00 – 11h00**

Compte-rendu

Liste de présence :

M. Jacques BIGOT, Herr Gerhard BORCHERT, M. Matthias BRAUN, Mme Andrée BUCHMANN, Mme Françoise BUFFET, Herr Dr. Walter CAROLI, M. Bernard EGLES, M. Alexandre FELTZ, M. Alain FONTANEL, M. Jean-Louis FREYD, Herr Jürgen GIEBLER, Herr Günther GORECKY, M. Robert GROSSMANN, Herr Klaus JEHLE; M. Alain JUND, Herr Willy KEHRET, Herr Dr. Wolfgang G. MÜLLER, M. Klaus-Peter MÜNGENAST, Herr Klaus MUTTACH, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Roland RIES, Herr Frank SCHERER, Frau Edith SCHREINER, Herr Richard SCHÜLER, M. Eric SCHULTZ, Frau Eveline SEEBERGER, Herr Wilhelm WUNSCH.

Excusés :

M. Jean-Marie BEUTEL, M. Philippe BIES, M. Henri BRONNER, M. Yves BUR, Herr Hermann BURGER, Herr Christian DUSCH, M. Robert HERRMANN, Mme Fabienne KELLER, M. Pascal MANGIN, M. Bruno METZ, M. Raphaël NISAND, Herr Jürgen OßWALD, Herr Dr. Günther PETRY, M. Norbert REINHARDT, Frau Sonja SCHUCHTER, Mme Anne SCHUMANN, Herr Dr. Claus-Dieter SEUFERT, Mme Catherine TRAUTMANN, Herr Michael WELSCH.

Ordre du jour

1. Accueil par le président et ouverture de la séance

Monsieur RIES ouvre la séance. Il explique qu'il ne fera aucune déclaration publique concernant M. Obrecht.

M. GROSSMANN considère que le fait de ne pas se prononcer sur ce problème va à l'encontre de la démarche démocratique. M. GROSSMANN voit dans ce cas un exemple de la bureaucratisation de l'Eurodistrict, au sein duquel tout aspect politique est absent.

M. RIES répète qu'il ne se prononcera pas concernant le Secrétaire général mais qu'il veut bien aborder la méthode de travail de l'Eurodistrict, qui a dû faire face à quelques difficultés dans sa phase de lancement. Il rappelle que des décisions ont été prises lors de la précédente réunion du bureau sur des points importants de l'ordre du jour et qu'un ordre du jour comprenant les lignes directrices stratégiques pour les six mois à venir et des projets sont maintenant proposés au débat.

M. GROSSMANN rétorque qu'il ne souhaite pas discuter du cas personnel de M. Obrecht, mais du travail de l'Eurodistrict qui stagne d'après lui depuis trois ans.

M. RIES affirme qu'il souhaite à présent traiter des projets concrets inscrits à l'ordre du jour et qui doivent faciliter le quotidien des citoyennes et des citoyens de l'Eurodistrict.

Madame RICHARDOT dresse la liste des présences. Le président salue quelques invités externes et les représentants de la presse.

2. Affaires institutionnelles

2.1. Procès-verbal de la séance du Conseil du 28 mars 2011

M. SCHERER rappelle l'atelier mentionné dans le procès-verbal de la séance du 28 mars 2011. L'Eurodistrict est en soi un projet ; il est, au sens positif, l'Europe vivante et une administration qui unit les différentes méthodes de travail et cultures. La session doit servir à développer ce projet. M. RIES approuve et ajoute que le pragmatisme est requis au vu des diverses pratiques de gestion. Le Conseil valide le procès-verbal.

2.2 Adoption du budget augmenté pour 2011

M. RIES rappelle le fait que le reversement d'un montant important provenant des subventions non utilisées en 2010 est prévu et que l'Eurodistrict dispose ainsi en 2011 de moyens non négligeables pour les projets concrets. La délibération des lignes directrices stratégiques est prévue à l'ordre du jour. Le budget supplémentaire est présenté en détails et voté à l'unanimité.

2.3 Établissement d'un paiement anticipé

Le Conseil décide de l'établissement d'un paiement anticipé.

3. Lignes directrices stratégiques

M. RIES déclare que quatre thèmes sont prévus pour être au centre du travail au cours des mois à venir : les transports, l'environnement, le soutien apporté aux projets des citoyens et la santé. Mme SCHNEIDER présente les différents points en détails.

M. SCHERER demande qu'une décision concrète soit prise concernant l'élaboration d'une étude de faisabilité. Celle-ci ne devrait pas porter uniquement sur l'arrivée du tramway à Kehl, mais considérer l'ensemble du territoire de l'Eurodistrict.

Transports

M. MÜLLER appuie la demande de M. SCHERER et souligne qu'il existe dans l'Eurodistrict d'autres axes de liaison, tels que l'axe Lahr-Erstein, qui devraient également être examinés. Mme BUCHMANN souhaite que soient également pris en compte les thèmes du covoiturage et de l'expansion du réseau des pistes cyclables, ainsi que la question de l'information de la population. M. GIESSLER dépose une requête écrite relative au thème des transports publics locaux et demande à l'Eurodistrict de vérifier si les titres de transport peuvent être proportionnellement financés dans les transports publics locaux dans le cas des navetteurs pour raison professionnelle.

Mme SCHREINER se prononce pour que les frais de transport liés aux rencontres scolaires au sein de l'Eurodistrict soient également pris en charge dans le cas des lycées, et pour que cette prise en charge soit à l'avenir de 100 %. Elle demande à l'administration de l'Eurodistrict d'examiner les coûts engendrés.

M. RIES soutient les suggestions de MM. SCHERER et GIESSLER, et de Mme SCHREINER.

M. SCHERER constate que deux suggestions doivent être délibérées : l'étude de faisabilité et la prise en charge des frais de transport pour les rencontres scolaires dans le cas de lycées. Il rappelle que l'Eurodistrict est déjà très bien pourvu sur le plan des tarifs transfrontaliers dans les transports publics locaux. M. MUNGENAST appuie les propositions de M. SCHERER et suggère d'examiner la possibilité de transposer le système allemand KONUS du côté français de l'Eurodistrict.

Le Conseil décide de commander une étude de faisabilité pour les transports publics locaux dans l'Eurodistrict. Le Conseil décide de réactiver le fonds pour les rencontres scolaires et de mettre à disposition à cette fin 25 000 euros dans le budget, et d'étendre ce financement aux lycées. Dans un premier temps, 50 pour cent des coûts seront pris en charge, puis éventuellement 100 pour cent après les premières expériences.

Environnement

Mme SCHNEIDER présente les différentes propositions pour ce domaine.

M. GIESSLER souhaite que le Conseil prenne une résolution concernant la centrale nucléaire de Fessenheim.

M. RIES rappelle que la Ville de Strasbourg a adopté une résolution. Après concertation avec M. SCHERER, il approuve l'idée de traiter ce thème au cours de la séance du Conseil à venir et d'adopter si possible une résolution commune. M. CAROLI aborde d'autres thèmes environnementaux, tels que l'écotourisme. Il souhaite que des réflexions soient engagées au sein de l'Eurodistrict pour qu'à l'avenir d'autres thèmes environnementaux, éventuellement plus importants, soient traités en plus des projets présentés.

Le Conseil décide :

a) d'établir un plan contre les nuisances sonores

b) l'élargissement du SPPI à l'ensemble du district de l'Ortenau

- c) la tenue d'un forum de l'Eurodistrict autour du thème de la Green-Economy
d) l'élaboration sur le fond de cartes thématiques pour l'Eurodistrict, et demande au groupe de travail plus d'informations et la proposition concrète de l'une des trois alternatives.

Soutien des projets des citoyens/Fonds pour les microprojets

Mme SCHNEIDER présente la proposition. M. BIGOT souligne le fait que le rôle de l'Eurodistrict consiste à encourager les citoyennes et les citoyens à lancer des projets, et pas uniquement à gérer des projets.

Le Conseil décide la mise en place d'un fonds pour les microprojets, ainsi que la révision du site internet avec l'intégration de la plateforme en ligne participative.

Santé

Mme SCHNEIDER présente le thème. M. FELS ajoute les réalisations et présente le rapport sur le travail du groupe de travail.

Le Conseil décide, comme projets futurs, l'amélioration de l'accès transfrontalier aux prestations de santé et le développement de la collaboration dans le cadre de la lutte contre les dangers de la toxicomanie.

4. Soutien aux projets transfrontaliers

4.1 Projet artistique et pédagogique transfrontalier

Le Conseil vote le financement du projet.

4.2 Création d'un réseau transfrontalier réunissant les quartiers défavorisés

Plusieurs membres du conseil se prononcent pour un accord de subvention sur l'année 2011. Le Conseil vote le financement du projet sur le fond. Un montant de 10 000 euros doit être versé pour 2011 ; un versement supplémentaire de 30 000 euros est promis si un rapport d'activité pour 2011 est disponible.

4.3 Commercialisation commune de l'espace

Mme SCHNEIDER présente la demande de financement. M. SCHERER trouve qu'il est très important que la région soit présente sur les salons correspondants. Il objecte toutefois le fait qu'il ne s'agit pas là d'un nouveau projet. Il n'est par ailleurs selon lui pas clairement visible à quel niveau ce projet a apporté une valeur ajoutée par rapport aux autres années, ni quel est le positionnement de la région quant à sa participation aux salons. Bien qu'il répète avoir discuté avec les responsables de la WRO (Région économique d'Offenburg/Ortenau), les informations présentées relatives au projet sont insuffisantes. Il regrette qu'aucune décision ne soit possible sur la base des informations relatives au projet présentées. M. BRAUN se prononce, au vu des expériences positives avec le stand commun, pour que le projet soit soutenu comme demandé. M. BIGOT voit le stand commun de la CUS et de la WRO comme un signe important pour l'Eurodistrict. Un partenariat de l'Eurodistrict dans le projet, par exemple en prenant en charge les frais des opérations de communication, serait toutefois préférable à une aide financière. M. MUELLER se prononce comme M. BRAUN pour un accord à la demande de financement. Il constate que les avantages prouvés du projet auraient pu être mieux représentés mais que l'Eurodistrict doit au final prendre part à cette opération marketing sur place. M. SCHERER précise qu'il est absolument en faveur de cette opération marketing sur place mais que la demande est insuffisante. Il salue la proposition de M. BIGOT visant à choisir une autre forme de participation. M. BIGOT propose que l'Eurodistrict, au lieu de sa contribution, prenne à sa charge le financement du film publicitaire à hauteur de 30 000 euros. M. SCHERER demande à ce que la proposition de M. BIGOT soit suivie. Mme SCHREINER voit la valeur ajoutée du stand commun au salon dans le fait que cette participation permettra de mettre en avant le nom de l'Eurodistrict. Le Conseil décide de financer les opérations de communication accompagnant le stand commun à la CUS et la WRO à hauteur de 30 000 euros.

4.3 Fonds de microprojets

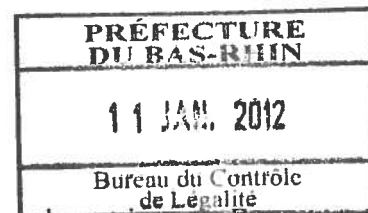
Le Conseil approuve la proposition de décision soumise.

5. Autre

M. RIES présente le texte d'une « Résolution pour la protection du polycentrisme en Europe et en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg », qui s'oppose à la réduction du nombre de sessions du Parlement européen à Strasbourg. M. RIES justifie la résolution et soumet le texte au vote. Le Conseil vote la résolution à l'unanimité.

M. RIES clôture la séance à 11h37.

Roland RIES





**Réunion du Conseil du GECT
« Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »**

du vendredi 1^{er} juillet 2011 (2^{ème} séance)
au Landratsamt Ortenaukreis
Großer Sitzungssaal

Procès-verbal de réunion



2.1 Approbation du compte-rendu du Conseil du 28 mars 2011

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil du 28 mars 2011.

Adopté

2.2 Délibération et vote du budget supplémentaire 2011 et du report de l'excédent 2010

Il est demandé au Conseil d'examiner puis d'adopter le budget supplémentaire 2011 et le report de l'excédent 2010 conformément aux documents annexés.

Adopté

2.3 Mise en place d'une régie d'avance

Il est demandé au Conseil d'examiner puis d'adopter la mise en place d'une régie d'avance conformément à la proposition de résolution annexée.

Adopté

3 Délibération relative aux orientations stratégiques

Il est demandé au Conseil d'approuver les orientations stratégiques conformément au document annexé. Le point 3 de l'ordre du jour a été adopté avec les précisions suivantes

1. Transports :

a) Etude de faisabilité pour améliorer l'accessibilité à l'ensemble du territoire

Il est demandé au Conseil d'approuver une résolution non prévue à l'ordre du jour, à savoir la commande d'une étude de faisabilité notamment suite à la prolongation du tram à Kehl pour améliorer l'accessibilité à l'ensemble du territoire de l'Eurodistrict (axes nord-sud et est-ouest).

b) Développement du transport multimodal et des modes de déplacement « doux » Cette proposition est adoptée

c) Mise en place d'une harmonisation tarifaire à l'échelle de l'Eurodistrict et nouvelle tarification de l'Europass

Il est annoncé qu'il y aura un tarif spécial « Mini-Europass » entre Strasbourg et Kehl à partir de l'automne. Le groupe de travail est par ailleurs chargé de mettre en place un tarif social et d'étudier les possibilités d'application des abonnements salariés pour les transfrontaliers dans le cadre de leurs déplacements avec les transports en commun vers leurs lieux de travail. Le conseil demande également d'étudier la possibilité de mise en place de tarifs préférentiels pour les touristes, ce sur la base du modèle allemand « Konus ».

d) Réactivation et adaptation du fonds de prise en charge des déplacements scolaires

Toujours sur le plan des transports, le Conseil approuve la réactivation du fonds scolaire mais celui-ci sera étendu à l'ensemble du territoire pour les déplacements transfrontaliers des échanges entre écoles. Il adopte une résolution selon laquelle il est décidé **d'élargir le soutien financier à toutes les écoles jusqu'au baccalauréat et de consacrer 25.000 euros à ce fonds, cette somme sera prélevée sur la ligne « dépenses imprévues »**. Dans un premier temps, les frais des transports transfrontaliers des écoles seront pris en charge à 50%, un montant de cofinancement qui pourra être éventuellement augmenté à 100% en fonction des expériences faites.

2. Environnement :

Adoption des points

a) Mise en place d'un plan commun de lutte contre les nuisances sonores

- b) Elargissement de la commission transfrontalière SPPPI à l'ensemble de l'Ortenaukreis
- c) Développement de l'économie verte via un forum en collaboration avec le Conseil de l'Europe et l'Euro-Institut
- d) Production de cartes thématiques

Le principe de l'élaboration des cartes thématiques pour les besoins de l'Eurodistrict est valide mais il est demandé au groupe de travail de fournir des compléments d'information et de se prononcer pour l'une des trois propositions avancées

3. Soutien aux actions citoyennes :

Mise en place d'un Fonds de cofinancement qui constituerait un support destiné aux porteurs d'actions citoyennes.

Refonte du site Internet, en intégrant la plate-forme participative pour devenir un outil d'animation du fonds Microprojets.

Il est décidé que deux types de projets doivent être retenus : ceux émanant directement de la société civile et pouvant être éventuellement soutenus par le futur fonds micro-projets et ceux initiés au sein de l'Eurodistrict.

4. Santé :

Les deux volets amélioration de l'accès transfrontalier aux soins et approfondissement de la coopération dans la lutte contre les addictions sont adoptés

Adopté

4 Délibération et vote de soutien de projets transfrontaliers

4.1 Projet artistique et pédagogique transfrontalier

Il est demandé au Conseil d'approuver une participation financière du GECT de **34.000 €** pour la mise en place d'un projet artistique et pédagogique transfrontalier pour une période de réalisation 2011-2012.

Adopté

4.2 Création d'un réseau de quartiers populaires transfrontaliers

Il est demandé au Conseil d'approuver une participation financière du GECT de 10 000 € au titre de l'année 2011 pour la mise en place d'un réseau de quartiers populaires transfrontaliers. Le Conseil décide de donner un accord global de principe pour le projet soit un accord **pour 10.000 pour 2011 et 30.000 pour l'année 2012**, de verser la subvention pour 2012 dès lors que le rapport d'activité de 2011 aura été produit.

Adopté

4.3 Marketing territorial commun

Il est demandé au Conseil d'approuver une participation financière du GECT de **30.000 €** au titre de l'année 2011 pour la mise en place d'un marketing territorial commun et d'un stand commun Eurodistrict aux salons de l'immobilier Exporeal Munich et MIPIM à Cannes.

Après examen de la demande, le Conseil décide que la participation financière du GECT de **30.000 € serait attribuée pour une action de communication** définie, par exemple la réalisation d'un film.

Adopté

4.4 Fonds de micro-projets Interreg IV A

Il est demandé au Conseil d'approuver le dépôt d'une demande de cofinancement auprès des instances gérant le programme IV A Rhin Supérieur et d'autoriser le Président à signer ce document ainsi que tout document y afférent.

Adopté

6.

Divers

**Motion pour la défense du polycentrisme en Europe et en faveur du siège du
Parlement Européen à Strasbourg**

Il est demandé au Conseil d'adopter cette motion pour la défense du polycentrisme en
Europe et en faveur du siège du Parlement Européen à Strasbourg

Adopté



LE PRESIDENT

ROLAND RIES



**Séance du Conseil du GECT
Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
28.03.2011
Communauté Urbaine de Strasbourg
- Salon carré -
14.30-16.30 h**

2-1 Compte-rendu de la séance

Présents (par ordre alphabétique) :

M. Jean-Marie BEUTEL, Vice-Président de la CUS, Herr Gerhard BORCHERT, Kreisrat, Herr Matthias BRAUN Oberbürgermeister der Stadt Oberkirch, M. Henri BRONNER, Vice-Président de la CUS, Mme Andrée BUCHMANN, Vice-Présidente de la CUS, M. Yves BUR, Conseiller Communautaire, Herr Hermann BURGER, Stadtrat, Herr Dr. Walter CAROLI, Stadtrat, Herr Christian DUSCH, Kreisrat, Herr Dr. Karl-Heinz DEBACHER, Kreisrat, M. Bernard EGLES, Vice-Président de la CUS, M. Alain FONTANEL, Vice-Président de la CUS, Herr Günther GORECKY, Kreisrat, M. Robert GROSSMANN, Conseiller Communautaire, Herr Klaus JEHLE, Kreisrat, M. Alain JUND, Conseiller Communautaire, Herr Willy KEHRET, Kreisrat, Mme Fabienne KELLER, Conseillère Communautaire, Herr Peter KIEFER, Kreisrat, Herr Dr. Wolfgang G. MÜLLER, Oberbürgermeister der Stadt Lahr, Herr Klaus-Peter MUNGENAST, Kreisrat, Herr Klaus MUTTACH, Oberbürgermeister der Stadt Achern, Herr Jürgen OSSWALD, Kreisrat, Dr. Günther PETRY, Oberbürgermeister der Stadt Kehl, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, Adjointe au Maire de Strasbourg et Conseillère communautaire, M. Norbert REINHARDT, Vice-Président de la CUS, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, Conseillère communautaire, M. Roland RIES, Président de l'Eurodistrict, Sénateur-Maire de Strasbourg et Vice-Président de la CUS, Herr Frank SCHERER, Landrat des Ortenaukreises und Vizepräsident des Eurodistrikts, Frau Edith SCHREINER, Oberbürgermeisterin der Stadt Offenburg, Herr Richard SCHÜLER, Stadtrat, M. Eric SCHULTZ, Conseiller communautaire, Frau Anne SCHUHMANN, Conseillère Communautaire, Herr Michael WELSCH, Kreisrat, Herr Wilhelm WUNSCH, Stadtrat

Ordre du jour

1. Accueil par le Président et ouverture de la séance

Le Président du GECT, M. RIES, ouvre la séance et le benjamin, M. DUSCH, procède à l'appel. Le Président rappelle les difficultés de mise en place de la structure en raison de cultures administratives très différentes des deux côtés du Rhin. Il annonce la tenue d'un workshop pour discuter de ces difficultés et procède à la lecture des différents points.

2. Rapport du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général, M. Obrecht, présente les activités et le travail de mise en place du Secrétariat Général dans les anciens locaux d'Euro-Info-Consommateurs à compter de son déménagement le 1er mars. Il fait un point sur les activités qui ont occupé le Secrétariat Général les derniers mois et présente les différents groupes de travail. Il met particulièrement en avant les groupes de travail santé et "Eurodistrict trilingue". Il termine en informant sur son voyage à l'Eurométropole de Lille fin 2010 à l'occasion du lancement d'une plateforme sur les GECT en Europe.

3. Vie institutionnelle

3.1 Approbation du compte-rendu du conseil du 25 novembre 2010

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

3.2 Délibération et vote du budget prévisionnel 2011

Le Président souligne que du fait d'un excédent important supérieur à 785.000 € en 2010, le GECT dispose d'un budget important de l'ordre d'un million d'euros. Il propose d'adopter dans un premier temps le budget sans se prononcer sur l'affectation de l'excédent.

M. MUTTACH propose la tenue d'un workshop avec implication des membres du bureau pour réfléchir à la meilleure façon de faire cohabiter les deux cultures administratives et politiques et définir ensemble les grandes orientations politiques du GECT.

M. RIES explique que les retards proviennent des différences juridiques quant à la présence de l'Etat français et le recrutement des personnels. Il souligne qu'il ne s'agit pas de gommer les différences, mais de trouver des dénominateurs communs. Il demande au Secrétaire Général de faire des propositions d'initiative pour utiliser cet argent au mieux en se concentrant sur la facilitation de la coopération.

M. BUR ajoute que les sommes engagées ne sont pas à l'échelle requise et que l'Eurodistrict doit maintenant véritablement entrer dans le vif du sujet pour que les citoyens se sentent vraiment concernés.

M. GROSSMANN souligne qu'il est entièrement d'accord avec la remarque de M. BUR.

M. RIES précise que l'exercice 2010 est un exercice de transition et de mise en place et rappelle les initiatives qui ont déjà été engagées.

M. SCHERER revient sur la proposition de M. MUTTACH et demande qu'une délibération soit prise dans ce sens. Il demande au Secrétariat Général de formuler un train de mesures et d'actions concrètes d'ici la prochaine séance du Conseil.

M. le Dr. PETRY ajoute que le GECT doit se forger une nouvelle identité mixte.

M. le Dr. MÜLLER adhère au point de vue du Dr. PETRY et pense que les administrations ne se montrent pas assez créatives.

M. MUTTACH souhaite que le Secrétariat Général ne se consacre pas seulement à des tâches administratives, mais développe aussi des idées au sein de groupes de travail.

M. RIES souligne qu'il y a urgence à développer des projets et qu'il y a des financements disponibles pour leur réalisation.

Le budget prévisionnel 2011 est adopté avec une abstention (M. GROSSMANN).

M. SCHERER demande que la requête de M. MUTTACH de tenir un workshop sur les grandes orientations politiques, l'affectation du budget et les procédures de travail des deux administrations soit mise aux voix.

Il s'en suit une discussion entre MM. GROSSMANN, BUR, MUTTACH et SCHERER sur le rôle du bureau en tant que lieu de la réflexion politique.

La proposition de tenir un workshop est mise aux voix et adoptée avec une abstention (M. GROSSMANN).

3.3 Délibération et vote du compte de gestion 2010

M. DUSCH assure la présidence pour les points 3 et 4.

Le compte de gestion est adopté avec une abstention. (M. GROSSMANN)

3.4 Délibération et vote du compte administratif 2010

Le compte administratif est adopté avec une abstention. (M. GROSSMANN)

3.5 Délibération et vote: adhésion du GECT au Centre de Gestion du Bas-Rhin

L'adhésion au Centre de Gestion est adoptée à l'unanimité.

3.6 Convention Archives de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg

La convention est adoptée à l'unanimité.

3.7 Coopération avec Info-Best, Euro-Info-Consommateurs et Euro-Institut

M. GROSSMANN s'interroge sur la traduction politique de cette délibération et demande si INFO-Best est maintenant sur le même plan que l'Eurodistrict. M. le Dr. PETRY lui répond que les partenaires ne sont pas les mêmes.

Le principe de coopération avec ces institutions transfrontalières est adopté à l'unanimité.

3.8 Poste de Secrétaire Générale Adjointe

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

4. Délibération et vote: instauration de groupes de travail

L'instauration de trois nouveaux groupes de travail est adoptée à l'unanimité

5. Approbation de l'avenant au protocole d'accord (apprentissage transfrontalier)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

6. Délibération et vote : Résolution "Tarifs de communication de téléphonie mobile dans la région transfrontalière"

M. BUR souligne que ce sujet occupe l'Eurodistrict depuis de nombreuses années et qu'il se demande s'il existe une véritable volonté politique.

M. SCHERER lui répond que ce sujet est compliqué et que la "Bundesnetzagentur" du côté allemand ne dispose pas d'instruments pour imposer des tarifs bon marché. Il souligne que les fournisseurs de téléphonie mobile sont des partenaires importants et qu'ils doivent aussi y trouver leur compte. Il est décidé de contacter impérativement les fournisseurs de téléphonie mobile.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

7. Délibération et vote : Forum de l'Eurodistrict pour une politique territoriale transfrontalière

Mme Rafik-Elmrini présente ce point et explique le concept d'école des études politiques du Conseil de l'Europe. Elle précise que le Conseil de l'Europe a proposé l'instauration d'une école spécifique pour l'Eurodistrict avec 3 séminaires par an. L'idée est de faire augmenter la notoriété de l'Eurodistrict au niveau européen et de mettre en place un nouvel instrument innovant d'échange et d'expertise au service de l'Eurodistrict, sachant que le Réseau des Ecoles politiques du Conseil de l'Europe profitera aussi de ces échanges. Le premier séminaire au mois de mai est dédié à la multimodalité dans les transports. Mme BUCHMANN précise qu'elle soutient cette initiative et qu'elle est d'avis que ces séminaires sont de très bons outils de formation. Cette délibération est adoptée à l'unanimité

8. Délibération et vote : Soutien de projets transfrontaliers

8.1 ASPA

M. le Dr. PETRY explique qu'il est nécessaire de lutter contre les nuisances sonores. Il explique que l'initiative de plans de lutte contre les nuisances sonores est une initiative européenne qui doit être également déclinée au niveau communal et que ce sujet est très intéressant pour l'Eurodistrict. M. RIES précise qu'il existe déjà des actions contre le bruit. Il souligne que dans ce domaine, il est nécessaire de prendre en compte la situation des deux côtés du Rhin. M. MUNGENAST ajoute qu'il souhaite que les résultats de ces études soient présentés à l'Eurodistrict.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

8.2 Ecole d'art: Année d'orientation transfrontalière

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

8.3 Journée transfrontalière de l'histoire

Mme RICHARDOT souhaite pouvoir recevoir les actes suite à ce colloque

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

8.4 Championnat d'athlétisme Eurodistrict

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

8.5 Cirque d'enfants

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

8.6 Opéra Carmen

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

9. Divers

M. CAROLI demande où en sont les discussions relatives à l'élargissement du périmètre de l'Eurodistrict: M. RIES précise que des courriers ont été adressés aux intercommunalités et qu'une réunion est prévue avec les Présidents intercommunaux.

M. le Dr. MÜLLER remercie M. RIES pour son engagement dans ce domaine et précise que l'élargissement représente un enjeu politique très intéressant. M. RIES reconnaît que pour le moment le déséquilibre territorial pose problème.

M. CAROLI ajoute qu'un recadrage du territoire est nécessaire si l'on souhaite que les

populations adhèrent au projet de l'Eurodistrict.
M. RIES clôt la séance à 16h50.

Document de séance n° 2 / 2.2 / 2011

Vorlage Nr. 2 / 2.2 / 2011

Rapporteur / Berichterstatter:

Martine Schneider

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Sitzung des Eurodistriktrats 2 / 2011	Date de la séance / Sitzungstag 01.07.2011
--	---

Point n° 2.2 de l'ordre du jour / Punkt 2.2 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Budget supplémentaire de l'Eurodistrict / Übertrag des Haushalts-
überschusses**

I. Rapport / Sachverhalt:

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats constatés lors de la clôture de l'exercice précédent afin d'assurer la continuité comptable. Le Conseil de l'Eurodistrict décide de l'affectation de ces sommes à l'occasion du vote de ce budget supplémentaire. Il peut comporter également des ajustements techniques de crédits indispensables au bon fonctionnement de l'Eurodistrict (p. ex. insuffisance de crédits affectés au budget primitif, dépenses et recettes supplémentaires).

Das « budget supplémentaire » besteht aus dem Ergebnis des Haushaltsabschlusses des vorangegangenen Haushaltsjahres. Damit wird die Kontinuität des Haushaltes gewährleistet. Der Rat des Eurodistrikts beschließt die Zuweisung der zu übertragenden Summen im Rahmen seiner Beschlussfassung zum « budget supplémentaire ». Dieses kann auch Maßnahmen zur Anpassung des Budgets beinhalten, welche für die gute Verwaltung des Eurodistrikts notwendig sind (z.B. Erhöhung einzelner Haushaltsposten, zusätzliche Einnahmen und Ausgaben).

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2010 à affecter s'élève à 786 596,88 €, composé uniquement du résultat propre de cet exercice. Il vous est proposé d'affecter ce résultat :

en section d'investissement, à hauteur de 36 212,30 €.

Cette affectation permet de couvrir le besoin de financement correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement (26 212,30 €), ainsi que les dépenses d'investissement complémentaires correspondant à 10 000,00 € de matériel de bureau et informatique :

Zuweisung des Ergebnisses

Das Ergebnis des Haushaltes von 2010 für den Übertrag lautet 786.596,88 €. Es ist einzig durch einen Haushaltsüberschuss entstanden. Der Vorschlag für den Übertrag lautet wie folgt:

Im Rahmen des Vermögenshaushaltes 36.212,30 €.

Diese Zuweisung erlaubt die notwendige Finanzierung des Haushaltsergebnisses im Vermögenshaushalt in Höhe von 26.212,30 € sowie zusätzliche Ausgaben in Höhe von 10.000 € für das Büro- und EDV-Material.

Chapitre	Nature	
001		26 212,30 €
	Résultat d'investissement reporté	
21	2183	10 000,00 €
	Matériel de bureau et matériel informatique	

La section d'investissement s'équilibre ainsi à hauteur de 36 212,30 €.

En section de fonctionnement, à hauteur de 750 384,58 €.

Cette affectation permet de couvrir de nouvelles dépenses de fonctionnement : dépenses imprévues (50 000,00 €), frais de maintenance (1 000,00 €), frais de nettoyage des locaux (4 000,00 €), rémunération principale (50 000 €) et subventions aux associations et aux personnes de droit privé (695 384,58 €).

Chapitre	Nature	
022	022	50 000,00 €
	Dépenses imprévues	
011	6156	1 000,00 €
	Maintenance	
011	6283	4 000,00 €
	Frais de nettoyage des locaux	
012	64111	50 000,00 €
	Rémunération principale	
65	6574	645 384,58 €
	Subventions associations et personnes de droit privé	

La section de fonctionnement s'équilibre donc à 750 384,58 €.

Kapitel	Linie	
001		26.212,30 €
	Übertrag Vorjahreshaushalt	
21	2183	10.000,00 €
	Büro- und EDV-Material	

Der Vermögenshaushalt ist entsprechend in einer Höhe von 36.212,30 € ausgeglichen.

Im Rahmen des Verwaltungshaushaltes in Höhe von 750.384,58.

Diese Zuweisung erlaubt neue Ausgaben zu decken: ungeplante Ausgaben (50.000,00 €), Unterhalt (1.000,00 €) Reinigung der Mieträume (4.000,00 €), Gehälter (50.000,00 €) und Unterstützung Projekte (695.384,58 €).

Kapitel	Linie	
022	022	50.000,00 €
	Ungeplante Ausgaben	
011	6156	1.000,00 €
	Unterhalt	
011	6283	4.000,00 €
	Reinigung der Mieträume	
012	64111	50.000,00 €
	Gehälter	
65	6574	645.384,58 €
	Unterstützung Projekte	

Der Verwaltungshaushalt ist entsprechend in der Höhe von 750.384,58 € ausgeglichen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Bureau de l'Eurodistrict, après avoir examiné le budget supplémentaire 2011, propose au Conseil d'affecter le résultat 2010 comme suit et conformément aux documents budgétaires joints en annexe.

Der Vorstand des Eurodistrikts hat den Übertrag geprüft und empfiehlt dem Rat die Annahme gemäß den angehängten Dokumenten.

1 En section de fonctionnementDépenses

Chapitre	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €
011	Charges à caractère général	5 000,00 €
012	Rémunération	50 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	645 384,58 €

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	750 384,58€

2 - En section d'investissementDépenses

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	26 212,30 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	36 212,30 €

1 - VerwaltungshaushaltAusgaben

Kapitel	Bezeichnung	Höhe
022	Ungeplante Ausgaben	50.000,00 €
011	Allgemeine Ausgaben	5.000,00 €
012	Personalkosten	50.000,00 €
65	Andere Ausgaben der laufenden Verwaltung	645.384,58 €

Einnahmen

Kapitel	Bezeichnung	Höhe
002	Ergebnis des Übertrages	750.384,58€

2 - VermögenshaushaltAusgaben

Kapitel	Bezeichnung	Höhe
001	Übertrag Vorjahreshaushalt	26.212,30 €
21	Andere Sachanlagen	10.000,00 €

Einnahmen

Kapitel	Bezeichnung	Höhe
1068	Überschüsse	36.212,30 €

3

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

- ☐ Accord
☐ Refus
☐ Résolution modifiée

- ☐ Zustimmung
☐ Ablehnung
☐ Abweichender Beschluss

TOP 2-2 Annex 1 - BP 2011 -- Affectation du résultat 2010

SectionSekt on	Chap	Nature	Libellé nature / Bezeichnung	Montant B.P 2010 Höhe Haushaltsplan 2010	Montant B.P 2011 Höhe Haushaltsplan 2011	B.S. 2011 - Affectation du résultat 2010
DEPENSES / AUSGABEN						
INVESTISSEMENT / VERMÖGENSHAUSHALT						
	001		Résultat d'investissement reporté / <i>Übertrag Vorjahreshaushalt</i>			26 212,30 €
	Total 001			0,00 €	0,00 €	26 212,30 €
	020		Dépenses imprévues / <i>ungeplante Ausgaben</i>			
	Total 020			0,00 €	0,00 €	
I	20	205	Conc et droits similaires, brevets licences marques <i>Rechte, Patente, Marken, Verfahren etc....</i>	70 000,00 €	50 000,00 €	
	Total 20			70 000,00 €	50 000,00 €	
I	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique / <i>Büro- u</i>	50 000,00 €	60 000,00 €	10 000,00 €
I	21	2188	Autres immobilisations corporelles / <i>andere Sachan</i>	15 000,00 €	0,00 €	
	Total 21			65 000,00 €	60 000,00 €	10 000,00 €
Total I				135 000,00 €	110 000,00 €	36 212,30 €
FONCTIONNEMENT / VERWALTUNGSHAUSHALT						
F	022	022	Dépenses imprévues / <i>ungeplante Ausgaben</i>			50 000,00 €
	Total 022			0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
F	023	023	Virement à la section d'investissement / <i>Übertrag zu</i>	135 000,00 €	110 000,00 €	
	Total 023			135 000,00 €	110 000,00 €	
F	011	60632	Petit matériel et outillage / <i>Kleinmaterial</i>	0,00 €	1 000,00 €	
F	011	6132	Locations immobilières / <i>Mieten unbewegliche Sach</i>	3 900,00 €	20 448,00 €	
F	011	6135	Locations mobilières / <i>Mieten bewegliche Sachen</i>	0,00 €	1 000,00 €	
F	011	614	Charges locatives et de copropriété / <i>Kosten Mieten</i>	1 100,00 €	6 000,00 €	
F	011	6156	Maintenance / <i>Unterhalt</i>	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
F	011	616	Primes d'assurances / <i>Versicherungsprämien</i>	1 500,00 €	1 500,00 €	
F	011	617	Études et recherches / <i>Studien</i>		15 000,00 €	
F	011	6182	Documentation générale et technique / <i>Dokumentati</i>	2 000,00 €	2 000,00 €	
F	011	6184	Versement à des organisme de formation / <i>Überweisungen Weiterbildung</i>		2 000,00 €	
F	011	6226	Honoraires / <i>Honorare</i>	51 000,00 €	20 000,00 €	
F	011	6228	Divers / <i>Verschiedenes</i>	10 000,00 €	10 000,00 €	
F	011	6231	Annonces et insertions / <i>Anzeigen</i>	100 000,00 €	10 000,00 €	
F	011	6232	Foires et expositions / <i>Messepräsenz</i>		10 000,00 €	
F	011	6236	Catalogues et imprimés / <i>Kataloge und Drucksacher</i>	35 000,00 €	10 000,00 €	
F	011	6238	Divers / <i>Verschiedenes</i>		30 000,00 €	
F	011	6251	Voyages et déplacements / <i>Reisen</i>	5 000,00 €	5 000,00 €	
F	011	6257	Frais de réceptions / <i>Empfangskosten</i>	7 000,00 €	7 000,00 €	
F	011	6261	Frais d'affranchissement / <i>Portokosten</i>	2 000,00 €	2 000,00 €	
F	011	6262	Frais de télécommunications / <i>Telekommunikation</i>	3 000,00 €	3 600,00 €	
F	011	6283	Frais de nettoyage des locaux / <i>Reinigung der Mietr</i>	1 500,00 €	1 500,00 €	4 000,00 €
F	011	62878	Charges diverses de gestion courante => rbt CUS / <i>Rückerstattung CUS</i>		106 283,78 €	
F	011	62878	Charges diverses de gestion courante => rbt Ortenaukreis / <i>Rückerstattung</i>		62 354,39 €	
	Total 011			223 500,00 €	327 186,17 €	5 000,00 €
F	012	6218	Autres personnels extérieurs => rbt CUS / <i>Andere Personalkosten Rückerst</i>		5 700,00 €	
F	012	6331	Versement de transport / <i>Jobtickets u.a.</i>		800,00 €	
F	012	6336	Cotisation au CNFPT et CDG / <i>Mitgliedsbeiträge CNFPT und CDG</i>		500,00 €	
F	012	64111	Rémunération principale / <i>Gehälter</i>	53 000,00 €	160 000,00 €	50 000,00 €
F	012	64118	Autres indemnités / <i>andere Aufwandsentschädigung</i>	23 000,00 €		
F	012	64131	Rémunération principal (Personnel non titulaire) / <i>Gehälter (Aushilfskräfte)</i>		10 000,00 €	
F	012	6451	Cotisations à l'URSSAF / <i>Beiträge URSSAF</i>	23 000,00 €	46 000,00 €	
F	012	6453	Cotisations aux caisses de retraite / <i>Beiträge Renter</i>	15 500,00 €	31 000,00 €	
F	012	6454	Cotisation aux Assedic / <i>Beiträgen Assedic</i>		7 000,00 €	
	Total 012			114 500,00 €	281 000,00 €	50 000,00 €
F	65	6574	Subventions assoc. et pers. de droit privé / <i>Unterstütz</i>	377 000,00 €	152 313,83 €	645 384,58 €
	Total 65			377 000,00 €	152 313,83 €	645 384,58 €
Total F				850 000,00 €	850 500,00 €	750 384,58 €
Total				985 000,00 €	960 500,00 €	786 596,88 €
RECETTES / EINKÜNFEN						
INVESTISSEMENT / VERMÖGEN						
I	021	021	Virement section de fonctionnement / <i>Übertrag vom</i>	135 000,00 €	110 000,00 €	
	Total 021			135 000,00 €	110 000,00 €	
	1068		Excédents de fonctionnement capitalisés / <i>Überschüsse</i>		0,00 €	36 212,30 €
	Total 10			0,00 €	0,00 €	36 212,30 €
Total I				135 000,00 €	110 000,00 €	
FONCTIONNEMENT / VERWALTUNG						
	002		Résultat de fonctionnement reporté / <i>Übertrag Verwaltungshaushalt</i>		0,00 €	750 384,58 €
	Total 002			0,00 €	0,00 €	750 384,58 €
F	74	74758	Autres groupements (contributions) / <i>andere Verbün</i>	850 000,00 €	850 000,00 €	
	Total 74			850 000,00 €	850 000,00 €	
F	77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs / <i>stornierte Anweisungen frühere</i>		500,00 €	
	Total 77			0,00 €	500,00 €	
Total F				850 000,00 €	850 500,00 €	
Total				985 000,00 €	960 500,00 €	786 596,88 €

Compte administratif 2010**Section d'investissement**

Dépenses (D)	Recettes (R)
26 212,30	0,00

Total mandaté/ titré - compte 001

Solde d'exécution (R) - (D) (1)**-26 212,30****Résultat antérieur reporté** (2)

0,00

Besoin de financement (R) - (D)**-26 212,30**

inscription sur 001

Section de fonctionnement

Dépenses (D)	Recettes (R)
63 403,12	850 000,00

Total recette sauf 002

Résultat de l'exercice (R) - (D)

786 596,88

Résultat antérieur reporté

0,00

inscriptionsur 002

Résultat cumulé

786 596,88

Budget supplémentaire 2011**Résultat à affecter**

786 596,88

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Résultat d'inv. reporté (001)	26 212,30	Excédents de fonc. capitalisés (1068)	36 212,30
Dépenses imprévues (020)		Emprunts	
Dépenses nouvelles s/205		Virement de la section de fonctionnement (021)	
Dépenses nouvelles s/2183	10 000,00	Recettes nouvelles	
Total	36 212,30	Total	36 212,30

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses imprévues (022)	50 000,00	Résultat de fonc. Reporté (002)	750 384,58
Virement à la section d'investissement (023)		Recettes nouvelles	
6156 - Maintenance	1 000,00		
6283 - Nettoyage des locaux	4 000,00		
6574 - Subventions	695 384,58		
Total	750 384,58	Total	750 384,58

Solde en fonc.

Document de séance n° 2/ 2.3 / 2011

Vorlage Nr 2 / 2.3 / 2011

Rapporteur / Berichterstatter:

Martine Schneider

**Séance du Conseil
de l'Eurodistrict
Sitzung des
Eurodistriktrates
2 / 2011**

**Date de la séance /
Sitzungstag
01.07.2011**

Point n° 2.3 de l'ordre du jour / Punkt 2.3 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Mise en place d'une régie d'avances pour le GECT Eurodistrict
Strasbourg-Ortenau / Einrichtung einer Vorkasse für den EVTZ
Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau**

I. Rapport / Sachverhalt:

Conformément au décret du 29 décembre 1962, « des régisseurs peuvent être chargés pour le compte des comptables publics d'opérations de paiement ou d'encaissement ». Cette procédure est destinée à faciliter les opérations comptables d'une certaine nature et de faible valeur par les collectivités et leurs groupements.

En tant que syndicat mixte ouvert, le GECT de l'Eurodistrict est amené à effectuer une catégorie de dépenses d'un faible montant (petit équipement, affranchissement, entretien...) pour lesquelles la constitution d'une régie d'avances d'un montant maximal de 2.000 € serait adaptée.

Il est donc proposé d'instituer une régie d'avances pour le compte du GECT de l'Eurodistrict et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur, tout particulièrement de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 portant sur les régies d'avances, de recettes, d'avances et de recettes des collectivités locales et de leurs groupements.

Afin de rendre cette régie opérationnelle

Entsprechend der Verordnung vom 29. Dezember 1962 « können Zahlstellenverwaltungsleiter auf Rechnung der Finanzverwaltungsdirektoren mit Zahlungs- und Inkasso-Verfahren beauftragt werden ». Dieses Verfahren zielt darauf, die Buchhaltungsverfahren in bestimmten Verwaltungsvorgängen und bei geringen Beträgen für die Körperschaften und ihre Zusammenschlüsse zu vereinfachen.

Beim EVTZ des Eurodistrikts, als einem offenen französischen Zweckverband (syndicat mixte ouvert) können Kategorien von Ausgaben, die geringe Beträge betreffen, auftreten (kleinere Einrichtungen, Portokosten, Wartungskosten...), für deren Abwicklung die Einrichtung einer Vorkasse mit einem maximalen Betrag von 2.000 Euro optimal wäre.

Es wird folglich vorgeschlagen, eine Zahlstellenverwaltung im Auftrag des EVTZ des Eurodistrikts einzurichten, und dies ist unter Beachtung der geltenden Verordnung zu realisieren, insbesondere der Kodifizierungsvorschrift Nr. 06-031-A-B-M vom 21. April 2006, die sich auf die Verwaltung von Vorkassen, Einnahmen, Darlehen und Einnahmen örtlicher Körperschaften und ihrer Zusammenschlüsse bezieht.

Damit diese Vorkasse innerhalb

dans les meilleurs délais, il est proposé au Conseil de donner délégation au président afin de prendre les dispositions nécessaires à sa création sous la forme d'arrêtés.

kürzester Zeit funktionsfähig ist, wird dem Rat vorgeschlagen, dem Präsidenten die Vollmacht zu erteilen, damit er die erforderlichen Maßnahmen zu seiner Einrichtung in Form von Erlassen ergreifen kann.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict, sur proposition de son président, et après en avoir délibéré décide de donner délégation de pouvoir à son président pour créer, modifier et supprimer une régie d'avances nécessaire au bon fonctionnement du GECT.

D'un montant maximal de 2.000 €, la régie sera destinée à couvrir les dépenses de matériel et de fonctionnement du GECT non comprises dans un marché public passé selon une procédure formalisée. Cela concerne principalement l'acquisition de fournitures administratives et d'entretien, les frais postaux et d'affranchissement, les abonnements à des publications, l'exécution de menus travaux et de réparation.

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise son président à signer les arrêtés nécessaires à la mise en place et aux évolutions de la régie ainsi qu'à la nomination du régisseur, de son mandataire suppléant ainsi que, le cas échéant de mandataire(s).

Der Eurodistriktrat beschließt auf Vorschlag seines Präsidenten und nachdem darüber beraten wurde, dass seinem Präsidenten die Vollmacht erteilt wird, um eine Vorkasse, die für die optimale Funktion des EVTZ erforderlich ist, einzurichten, bzw. Änderungen oder Annullierungen vorzunehmen.

Die Vorkasse beträgt maximal 2000 €. Dieser Betrag soll für Material- und Betriebsausgaben des EVTZ benutzt werden, die nicht Gegenstand einer formalisierten öffentlichen Ausschreibung sind. Dies betrifft vor allem die Anschaffung von Büro- und Putzmaterial, Portokosten, Abonnements, sowie die Ausführung von geringfügigen Arbeiten und Instandhaltungsmaßnahmen.

Der Eurodistrikt-Rat erteilt seinem Präsidenten die Genehmigung, die Verfügungen zu unterzeichnen, die für die Einrichtung einer Vorkasse und die Weiterentwicklungen derselben notwendig sind, und die auch für die Ernennung eines Kassenverwalters, sowie eines oder mehreren Stellvertreter erforderlich sind.

2

Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☐ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☐ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
---	--

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 1er juillet 2011 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le 22 juillet 2011

Document de séance n°2 / 4.1 / 2011

Vorlage Nr.2 / 4.1/ 2011

Rapporteur / Berichterstatter

Martine Schneider

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Sitzung des Eurodistriktrates 2 / 2011	Date de la séance /Sitzungstag 01.07.2011
---	--

Point n° 4.1 de l'ordre du jour / Punkt 4.1 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Projet artistique et pédagogique transfrontalier /
Grenzüberschreitendes Kunst- und Pädagogikprojekt**

I. Rapport / Sachverhalt:

Le théâtre du Maillon de Strasbourg et le Kulturbüro d'Offenburg qui organise des représentations de théâtre, des spectacles de danse, jazz et musique du monde, veulent intensifier leur travail en commun en mettant leur expérience professionnelle au service d'un projet de collaboration artistique et culturelle unique en son genre au sein de l'Eurodistrict. Ce projet propose notamment la mise en place d'un accompagnement pédagogique pour les spectateurs et une tarification transfrontalière commune.

1. Partenariat transfrontalier

Le Maillon et le Kulturbüro d'Offenburg connaissent et fréquentent le pays voisin depuis de nombreuses années, chacun à travers divers partenariats et collaborations de longue haleine.

Ces dernières années les deux porteurs du projet se sont rencontrés autour de théâtre de spectacle de grande qualité et ont constaté leur envie commune de proposer au public français et allemand de l'Eurodistrict une programmation de théâtre contemporain et international d'envergure et accessible à tous, ainsi qu'un programme d'action culturelle bilingue pour surmonter

Das Straßburger Théâtre du Maillon und das Kulturbüro Offenburg, welches Theater-Tanz-, Jazz- und allgemeine Musikvorführungen organisiert, möchten ihre gemeinsame Arbeit verstärken, indem sie ihre fachliche Erfahrung in den Dienst eines Projekts zur künstlerischen und kulturellen Zusammenarbeit stellen, welches im Eurodistrikt in seiner Art einzigartig ist. Dieses Projekt umfasst vor allem die Einrichtung einer pädagogischen Begleitung für die Zuschauer sowie einer gemeinsamen grenzüberschreitenden Preisgestaltung.

1. Grenzüberschreitende Partnerschaft

Das Maillon und das Kulturbüro Offenburg sind seit vielen Jahren im Rahmen verschiedener langfristiger Partnerschaften und Gemeinschaftsproduktionen häufig im jeweils anderen Land tätig und kennen sich dadurch sehr gut aus.

In den letzten Jahren wirkten die beiden Projektträger zusammen an ausgezeichneten Theateraufführungen mit. Dabei entstand die gemeinsame Idee, für das französische und deutsche Publikum des Eurodistrikts ein für alle zugängliches, umfangreiches, zeitgenössisches und internationales Theaterprogramm zu

d'éventuels obstacles linguistiques et culturels et permettre un rapprochement entre les différentes populations de l'Eurodistrict, de part et d'autre de la frontière.

2. Plus-value transfrontalière

Forts de ce partenariat, les deux partenaires au projet pourront proposer aux habitants de l'Eurodistrict une programmation artistique contemporaine plus variée et d'envergure internationale.

D'autre part, au cœur de ce partenariat la programmation aura une dimension tout à fait interculturelle, avec l'invitation d'artistes germanophones au Maillon et l'invitation d'artistes francophones au KulturBüro d'Offenbourg.

3. Impact positif sur le territoire et la population de l'Eurodistrict

Le projet propose un accompagnement éducatif bilingue des publics. A travers la mise se place d'un accompagnement pédagogique à l'école, notamment au sein des Gymnasien et lycées en amont et en aval des spectacles, les partenaires renforcent l'accessibilité à leurs spectacles.

4. Pérennité et caractère novateur

L'initiative de coopération entre ces deux théâtres sera incarnée par la mise en place d'une tarification commune transfrontalière et un partenariat intensifié avec les personnels enseignants quant à l'accompagnement pédagogique, ce qui affiche un caractère tout à fait novateur.

5. Bilinguisme

Tous les programmes des saisons sont disponibles dans les deux langues. D'autre part, le surtitrage des spectacles sera systématique.

Le projet proposant un suivi pédagogique mettra fortement l'accent sur le bilinguisme

C. Montant du cofinancement

Les partenaires demandent à l'Eurodistrict un financement de 34000€ sur un budget total de 112620 € pour une période de réalisation 2011-2012.

entwickeln. Gleichzeitig soll ein zweisprachiges kulturelles Aktionsprogramm ins Leben gerufen werden, um mögliche sprachliche und kulturelle Hindernisse zu überwinden und eine Annäherung der verschiedenen Bevölkerungsgruppen des Eurodistrikts beiderseits der Grenze zu ermöglichen.

2. Grenzüberschreitender Mehrwert

Dank dieser Partnerschaft könnten die beiden Projektpartner den Einwohnern des Eurodistrikts eine international bedeutende, vielfältigere Programmgestaltung mit zeitgenössischen Inszenierungen anbieten. Die Einladung deutscher Gastkünstler ins Maillon und französischer Künstler ins KulturBüro Offenbourg könnte dieser Partnerschaft eine interkulturelle Komponente verleihen.

3. Positive Auswirkung auf das Gebiet und die Bevölkerung des Eurodistrikts

Das Projekt umfasst eine zweisprachige pädagogische Begleitung des Publikums. Die Partner verbessern den Zugang zu ihren Vorführungen über eine pädagogische Vor- und Nachbereitung der Inszenierungen in den Schulen, vornehmlich in den Gymnasien und den Lycées.

4. Nachhaltigkeit und innovativer Charakter

Bedeutende und überaus innovative Elemente dieser Initiative einer Zusammenarbeit zwischen den beiden Theatern sind eine gemeinsame, grenzüberschreitende Preisgestaltung sowie eine verstärkte Partnerschaft mit dem Lehrpersonal im Rahmen der pädagogischen Begleitung.

5. Bilingualität

Alle Saisonprogramme sind in beiden Sprachen erhältlich. Zudem werden alle Aufführungen übertitelt.

Die Zweisprachigkeit ist einer der Schwerpunkte dieses eine pädagogische Betreuung umfassenden Projekts.

C. Fördersumme

Die Partner beantragen beim Eurodistrikt eine Finanzierung in Höhe von 34.000 € bei einem Gesamtbudget in Höhe von 112.620 €, für den Zeitraum 2011-2012.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict se réjouit de la réalisation de ce projet pédagogique et artistique transfrontalier. L'art et la culture étant les premiers référents d'une identité commune, c'est dans ce sens qu'il accepte volontiers de soutenir financièrement ce projet à hauteur de 34000€.

Le Conseil tient à faire savoir de manière générale que toute aide financière revêt un caractère unique et ne saurait être attribuée automatiquement chaque année. Le soutien financier assuré par l'Eurodistrict est lié à l'obligation de la part des porteurs du projet d'apposer le logo de l'Eurodistrict sur tous les supports de communication et d'évoquer dans le cadre de leurs relations publiques le soutien du projet transfrontalier par l'Eurodistrict.

Der Rat des Eurodistrikts begrüßt die Umsetzung dieses grenzüberschreitenden Pädagogik- und Kunstprojekts. Da Kunst und Kultur die ersten Bezugsgrößen einer gemeinsamen Identität sind, erklärt er sich in diesem Sinn gerne bereit, dieses Projekt mit einem Betrag in Höhe von 34.000 € finanziell zu unterstützen.

Der Rat weist generell darauf hin, dass es sich bei jeglicher finanziellen Unterstützung um eine einmalig gewährte Fördersumme handelt, die nicht automatisch jedes Jahr wieder zugesprochen wird. Mit der finanziellen Unterstützung durch den Eurodistrict geht für die Projektträger die Verpflichtung einher, auf allen Kommunikationsträgern das Logo des Eurodistrikts abzubilden und die Unterstützung des grenzüberschreitenden Projekts durch den Eurodistrict im Rahmen ihrer Öffentlichkeitsarbeit zu erwähnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☐ Accord	☐ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Projet artistique et pédagogique transfrontalier/Grenzüberschreitendes Kunst- und Pädagogikprojekt
Porteur du projet/Projekträger: Le théâtre du Maillon (Strasbourg) et/und Kulturbüro Offenburg

Dépenses/Ausgaben		Recettes/Einnahmen	
Charges de personnel/Personalaufwand		La Maillon	44 027 €
Le Maillon	33 520 €	Kulturbüro Offenburg	34 593 €
Kulturbüro Offenburg	29 200 €	Eurodistrict/Eurodistrikt	34 000 €
Frais généraux/Allgemeinkosten			
Le Maillon	3 500 €		
Kulturbüro Offenburg	4 800 €		
Surtitrages/Übertitelung	9 000 €		
Communication et RP/ Presse und Öffentlichkeitsarbeit	32 600 €		
Total dépenses/Gesamtausgaben	112 620 €	Total recettes/Gesamteinnahmen	112 620 €

Document de séance n° 2 / 4.2 / 2011

Vorlage Nr.2 / 4.2 / 2011

Rapporteur / Berichterstatter

Martine Schneider

Séance du Conseil
de l'Eurodistrict
Sitzung des
Eurodistriktrates
2/ 2011

Date de la séance
/Sitzungstag
01.07.2011

Point n° 4.2 de l'ordre du jour / Punkt 4.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Réseau transfrontalier de quartiers populaires/Grenzüberschreitendes Netzwerk benachteiligter Stadtviertel

I. Rapport / Sachverhalt:

Le Clapest (Comité de liaison pour la promotion des étrangers en Alsace) en partenariat avec la Kunstschule d'Offenburg souhaite créer un réseau transfrontalier de quartiers populaires, des résidences d'artistes au sein de ses quartiers ainsi qu'une plate-forme collaborative inter-quartiers.

1. Partenariat transfrontalier

Les différents partenaires à ce projet, ainsi que les représentants des communes participantes Offenburg, Strasbourg, Lahr, se sont rencontrés à de nombreuses réunions de travail où ils ont pu faire mûrir leur projet. C'est un projet pilote mené par une équipe franco-allemande solide et constituée de personnes ayant une longue expérience en matière de coopération.

2. Plus-value transfrontalière

Offrir aux artistes allemands et français qui vivent dans le périmètre géographique de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau la possibilité de réaliser un travail artistique en lien avec leur environnement proche et dans un contexte transfrontalier favorisera des échanges interculturels riches sur notre territoire. La mise en place de ce réseau facilitera la circulation des expositions de

Das Clapest (Comité de liaison pour la promotion des étrangers en Alsace) möchte in Partnerschaft mit der Kunstschule Offenburg ein grenzüberschreitendes Netzwerk benachteiligter Stadtviertel, Künstlerresidenzen in diesen Stadtvierteln sowie eine stadtviertelübergreifende Kooperationsplattform schaffen.

1. Grenzüberschreitende Partnerschaft

Die verschiedenen Partner dieses Projekts sowie die Vertreter der beteiligten Gemeinden Offenburg, Straßburg und Lahr traten zu zahlreichen Arbeitssitzungen zusammen, bei denen ihr Projekt ausreifen konnte. Es handelt sich um ein Pilotprojekt, das von einem soliden deutsch-französischen Team bestehend aus Personen mit langjähriger Erfahrung im Bereich der Zusammenarbeit gelenkt wird.

2. Grenzüberschreitender Mehrwert

Das Projekt bietet deutschen und französischen Künstlern aus dem Gebiet des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau die Möglichkeit, in einem grenzüberschreitenden Kontext und in direktem Kontakt mit ihrer unmittelbaren Umgebung künstlerisch tätig zu werden. Dadurch wird ein reicher interkultureller Austausch in unserem Gebiet gefördert. Die Einrichtung dieses Netzwerks

part et d'autre de la frontière comme symbole de continuité entre ses différents territoires.

3. Impact positif sur le territoire et la population de l'Eurodistrict

Instaurer un dialogue culturel entre différents quartiers populaires ciblés: Nordweststadt (Offenbourg), Port du Rhin, Musau et Meinau (Strasbourg), Kreuzmatt (Kehl) et Kanada Ring (Lahr) et renforcer les échanges entre leurs habitants. Donner la possibilité à travers la présence d'artistes de développer un réseau culturel commun de proximité.

4. Pérennité et caractère novateur

Le projet se propose de mettre en lumière une problématique novatrice, à savoir initier un projet transfrontalier et culturel s'appuyant sur les périphéries urbaines.

Mettre en place une plate-forme collaborative, destinée à des populations rarement sollicitées dans le cadre d'un projet culturel et transfrontalier.

Le projet se mettra en place en deux étapes, dès septembre 2011 seront pris les contacts afin de cibler les actions à mettre en place: période de préfiguration, l'accueil des artistes suivra au printemps 2012.

5. Bilinguisme

Au sein de ce projet de création d'un dialogue interculturel, le bilinguisme sera fortement mis en avant et constitue un des axes prioritaires.

C. Montant du cofinancement

Les partenaires demandent une subvention de 40.000€ sur 2 ans (2011 et 2012) sur un budget total de 92.000 €.

wird dazu beitragen, dass Ausstellungen zunehmend auch am anderen Rheinufer gezeigt werden. Auf diese Weise werden die fließenden Grenzen zwischen den verschiedenen Gebieten versinnbildlicht.

3. Positive Auswirkung auf das Gebiet und die Bevölkerung des Eurodistrikts

Einrichtung eines kulturellen Dialogs zwischen verschiedenen, gezielt ausgewählten benachteiligten Stadtvierteln: Nordweststadt (Offenbourg), Port du Rhin, Musau und Meinau (Straßburg), Kreuzmatt (Kehl) und Kanada Ring (Lahr), sowie Förderung des Austauschs zwischen ihren Einwohnern. Durch die Einbindung von Künstlern soll ein bürgernahes, kulturelles Netzwerk aufgebaut werden.

4. Nachhaltigkeit und innovativer Charakter

Das geplante grenzüberschreitende Kulturprojekt stellt mit der Fokussierung auf die Stadtrandbereiche eine vollkommen neue Problematik in den Vordergrund.

Geschaffen wird eine Kooperationsplattform für Bevölkerungsgruppen, welche nur selten im Rahmen eines grenzüberschreitenden Kulturprojekts angesprochen werden.

Das Projekt erfolgt in zwei Etappen, wobei bereits im September 2011 erste Kontakte geknüpft werden, um die einzuleitenden Aktionen zielgerichtet zu umreißen (Vorplanungszeit), während die Einbindung der Künstler im Frühjahr 2012 erfolgen wird.

5. Bilingualität

Die Zweisprachigkeit wird im Rahmen dieses Projekts zur Einrichtung eines interkulturellen Dialogs in umfangreichem Maße in den Vordergrund gestellt und stellt eines der Hauptelemente dar.

C. Fördersumme

Die Partner beantragen einen Zuschuss in Höhe von 40.000 € über 2 Jahre (2011 und 2012) bei einem Gesamtbudget in Höhe von 92.000 €.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict se félicite de cette initiative de création d'un réseau transfrontalier de quartiers populaires et

Der Rat des Eurodistrikts unterstützt diese Initiative zur Einrichtung eines grenzüberschreitenden Netzwerks benachteiligter

accorde un soutien financier d'un montant de 10.000 euros pour l'année 2011. Le conseil se réserve le droit de statuer ultérieurement quant à la subvention à accorder pour l'année 2012 en fonction des résultats obtenus.

Il sera demandé à l'association le Clapest de présenter au Conseil de l'Eurodistrict un bilan des actions 2011 et les actions envisagées pour l'année 2012. Suite à cette démarche le conseil se prononcera quant à l'octroi de la subvention sollicitée pour l'année 2012.

Le Conseil tient à faire savoir de manière générale que toute aide financière revêt un caractère unique et ne saurait être attribuée automatiquement chaque année. Le soutien financier assuré par l'Eurodistrict est lié à l'obligation de la part des porteurs du projet d'apposer le logo de l'Eurodistrict sur tous les supports de communication et d'évoquer dans le cadre de leurs relations publiques le soutien du projet transfrontalier par l'Eurodistrict.

Stadtviertel und bewilligt eine finanzielle Unterstützung in Höhe von 10.000 Euro für das Jahr 2011. Der Rat behält sich das Recht vor, über die beantragte Subvention für 2012 später und aufgrund der erzielten Ergebnisse zu entscheiden.

Der Verein Clapest wird gebeten, dem Eurodistriktrat eine Bilanz der Aktionen des Jahres 2011 und die für das Jahr 2012 geplanten Aktionen vorzustellen. Der Rat wird aufgrund dieser Vorlage entscheiden, ob er die für 2012 beantragte Subvention bewilligt.

Der Rat weist generell darauf hin, dass es sich bei jeglicher finanziellen Unterstützung um eine einmalig gewährte Fördersumme handelt, die nicht automatisch jedes Jahr wieder zugesprochen wird. Mit der finanziellen Unterstützung durch den Eurodistrict geht für die Projektträger die Verpflichtung einher, auf allen Kommunikationsträgern das Logo des Eurodistricts abzubilden und die Unterstützung des grenzüberschreitenden Projekts durch den Eurodistrict im Rahmen ihrer Öffentlichkeitsarbeit zu erwähnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☐ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☐ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
---	--

Réseau transfrontalier de quartiers populaires/ Grenzüberschreitendes Netzwerk benachteiligter Stadtviertel

Porteur du Projet/Projektträger : Association le Clapest, Véronique Brom

Budget 2011

Dépenses/Ausgaben		Recettes/Einnahmen	
Charges de personnel, coordination générale Clapest / Personalkosten Clapest	10 000 €	Ville de Strasbourg	5 000 €
Honoraires Kunstschule / Honorar Kunstschule	4 500 €	Conseil Général d'Alsace	3 000 €
Frais administratifs coordination générale / Verwaltungskosten	3 000 €	Conseil Régional d'Alsace	3 000 €
Frais de traduction / Übersetzungskosten	2 500 €	Ville d'Offenburg	3 000 €
communication et impression / Öffentlichkeitsarbeit und Druck	2 000 €	Eurodistrict/Eurodistrict	10 000 €
déplacements coordination générale / Fahrtkosten Koordination	1 000 €		
Total/Gesamtausgaben	24 000 €	Total/Gesamteinnahmen	24 000 €

Budget 2012

Ausgaben/Dépenses	Einnahmen/Recettes
-------------------	--------------------

Charges de personnel, coordination générale Clapest / <i>Personalkosten Clapest</i>	16 000 €	Ville de Strasbourg	7 000 €
honoraires Kunstschule / <i>Honorar Kunstschule</i>	7 500 €	Conseil Général d'Alsace ✓	4 000 €
Frais administratifs coordination générale / <i>frais de traduction / Übersetzungskosten</i>	4 600 €	Conseil Régional d'Alsace	4 000 €
	5 000 €	Drac Alsace	4 000 €
communication et impression / <i>Öffentlichkeitsarbeit und Druck</i>			
déplacements coordination générale / <i>Fahrtkosten Koordination</i>	7 000 €	Ville d'Offenburg	3 000 €
	1 000 €	Ville de Lahr ✓	2 000 €
Missions et réceptions (inagurations) / <i>Missionen und Empfänge</i>	4 000 €	Regierungspräsidium Freiburg	4 000 €
Déplacements habitants / <i>Fahrten Einwohner</i>		Ministerium für Wissenschaft, Forschung und Kunst, Land Baden-Württemberg	
	5 000 €		4 000 €
Résidences d'artistes / <i>Künstlerresidenzen</i>		Autres villes allemandes participantes / <i>weitere deutsche Städte</i>	6 000 €
Bourses pour 8 artistes en résidence durant 3 mois / <i>Finanzielle Unterstützung für 8 Künstler für 3 Monate</i>	14 400 €	Eurodistrict/Eurodistrict	30 000 €
Aménagements ateliers / <i>Einrichtung der Ateliers</i>	3 500 €		

Total/Gesamtausgaben	68 000 €	Total/Gesamteinnahmen	68 000 €
----------------------	----------	-----------------------	----------

Document de séance n° 2 / 4.3 / 2011

Vorlage Nr. 2 / 4.3 / 2011

Rapporteur / Berichterstatter

Martine Schneider

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Sitzung des Euro- distriktrates</i> 2 / 2011	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.07.2011
--	--

Point n° 4.3 de l'ordre du jour / Punkt 4.3 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Marketing Territorial commun, salons Exporeal (Munich) et MIPIM (Cannes) / *Gemeinsames Regionalmarketing auf den Messen ExpoReal (München) und MIPIM (Cannes)*

1. Rapport / Sachverhalt:

La Communauté Urbaine de Strasbourg et la Wirtschaftsregion Offenburg/Ortenau souhaitent mettre en place un Marketing territorial commun et être présentes sur un stand commun lors des salons internationaux de l'immobilier de Munich (ExpoReal) et de Cannes (MIPIM).

1. Partenariat transfrontalier

La CUS et la WRO travaillent de façon conjointes sur de nombreux sujets visant à assurer la promotion économique du territoire. Elles agissent ensemble sur de nombreux projets dans le cadre de la feuille de route « SXB éco 2020 ».

2. Plus-value transfrontalière

Ce projet vise à promouvoir le territoire de l'Eurodistrict et sa spécificité en tant que territoire transfrontalier au sein des plus grands salons immobiliers mondiaux. Il se propose de mettre en avant ses atouts culturels, patrimoniaux et de mettre en réseau des entreprises. Les synergies d'une présentation commune sont évidentes. Le

Der Stadtverband Straßburg (CUS) und die Wirtschaftsregion Offenburg/Ortenau (WRO) möchten ein gemeinsames Regionalmarketing einrichten und mit einem gemeinsamen Stand an den internationalen Immobilienmessen München (ExpoReal) und Cannes (MIPIM) teilnehmen.

1. Grenzüberschreitende Partnerschaft

Der Stadtverband Straßburg und die WRO arbeiten gemeinsam an zahlreichen Themen zur wirtschaftlichen Förderung des Gebiets. Sie beteiligen sich gemeinsam an zahlreichen Projekten im Rahmen des Aktionsplans „SXB éco 2020“.

2. Grenzüberschreitender Mehrwert

Dieses Projekt soll für das Gebiet des Eurodistrikts und seine Besonderheit als grenzüberschreitendes Gebiet auf den größten weltweiten Immobilienmessen werben. Es soll die kulturellen und kulturhistorischen Stärken des Eurodistrikts in den Vordergrund stellen und Unternehmen vernetzen. Die Synergien einer gemeinsamen Präsen-

positionnement transfrontalier unique est un réel avantage concurrentiel et favorise ainsi l'attractivité de notre territoire.

3. Impact positif sur le territoire et la population de l'Eurodistrict

Ce projet favorise la rencontre d'acteurs clés de l'Eurodistrict qui pourront échanger et contribuer au bon fonctionnement futur de groupes de travail. Des outils de communication communs seront créés pour cette foire et pourront être réutilisés lors d'autres événements.

4. Pérennité et caractère novateur

Promouvoir le territoire de l'Eurodistrict et son dynamisme au sein des grands salons immobiliers sur la base d'une communication commune est une première pour notre territoire.

Le financement s'étend sur une période de 3 ans afin de mettre en place une promotion commune pérenne.

5. Bilinguisme

Pour ces manifestations, l'usage des deux langues sera privilégié pour toutes les communications. Les outils de promotion seront tous bilingues.

Montant du cofinancement

Les partenaires demandent une subvention de 83.000 € sur 3 ans pour un budget total de 973.000€.

tation sind offensichtlich. Die einzigartige grenzüberschreitende Stellung ist ein eindeutiger Wettbewerbsvorteil und fördert somit die Anziehungskraft unseres Gebiets.

3. Positive Auswirkung auf das Gebiet und die Bevölkerung des Eurodistrikts

Das Projekt fördert die Begegnung und den Austausch maßgeblicher Akteure des Eurodistrikts und wirkt sich somit positiv auf die zukünftigen Arbeitsabläufe gemeinsamer Arbeitsgruppen aus. Für die Messe werden gemeinsame Kommunikationstools geschaffen, die bei anderen Veranstaltungen wiederverwendet werden können.

4. Nachhaltigkeit und innovativer Charakter

Die Förderung des Gebiets des Eurodistrikts und seiner Dynamik auf den großen Immobilienmessen, unterstützt von gemeinsamen Kommunikationsmitteln ist eine Premiere für unser Gebiet.

Die Finanzierung erstreckt sich über einen Zeitraum von 3 Jahren, damit eine nachhaltige gemeinsame Förderung umgesetzt werden kann.

5. Bilingualität

Die gesamte Kommunikation im Rahmen dieser Veranstaltung erfolgt bevorzugt zweisprachig. Die Werbeträger sind in zwei Sprachen verfasst.

Förderungssumme

Die Partner beantragen einen Zuschuss in Höhe von 83.000 € über 3 Jahre bei einem Gesamtbudget in Höhe von 973.000 €.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le conseil de l'Eurodistrict se félicite de la mise en place d'un Marketing territorial commun et de la promotion de notre territoire au sein d'un stand commun CUS/WRO sous la bannière Eurodistrict au sein de ces salons de l'immobilier.

Il accorde un soutien financier d'un montant de 30.000 euros pour l'année 2011. Le conseil se réserve le droit de statuer ultérieurement quant aux demandes de financement pour les années 2012 et 2013, notamment en

Der Rat des Eurodistrikts begrüßt die Einrichtung eines gemeinsamen Regionalmarketings und die Förderung unseres Gebiets im Rahmen eines gemeinsamen Stands Stadtverband Straßburg (CUS)/WRO unter der Flagge des Eurodistrikts auf diesen Immobilienmessen. Er bewilligt eine finanzielle Unterstützung in Höhe von 30.000 Euro für das Jahr 2011. Der Rat behält sich das Recht vor, über die Subventionsanfragen für die Jahre 2012 und 2013 später zu entscheiden. Als

prenant en compte la plus-value apportée à l'Eurodistrict par les supports de communication mis en place.

Le Conseil tient à faire savoir de manière générale que toute aide financière revêt un caractère unique et ne saurait être attribuée automatiquement chaque année. Le soutien financier assuré par l'Eurodistrict est lié à l'obligation de la part des porteurs du projet d'apposer le logo de l'Eurodistrict sur tous les supports de communication et d'évoquer dans le cadre de leurs relations publiques le soutien du projet transfrontalier par l'Eurodistrict.

Grundlage für die Entscheidung soll unter anderem der Mehrwert für den Eurodistrikt aufgrund der eingerichteten Kommunikationsträger berücksichtigt werden.

Der Rat weist generell darauf hin, dass es sich bei jeglicher finanziellen Unterstützung um eine einmalig gewährte Fördersumme handelt, die nicht automatisch jedes Jahr wieder zugesprochen wird. Mit der finanziellen Unterstützung durch den Eurodistrikt geht für die Projektträger die Verpflichtung einher, auf allen Kommunikationsträgern das Logo des Eurodistrikts abzubilden und die Unterstützung des grenzüberschreitenden Projekts durch den Eurodistrikt im Rahmen ihrer Öffentlichkeitsarbeit zu erwähnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

- ☐ Accord
- ☐ Refus
- ☐ Résolution modifiée

- ☐ Zustimmung
- ☐ Ablehnung
- ☐ Abweichender Beschluss

Marketing Territorial commun, salons Exporeal (Munich) et MIPIM (Cannes)/Gemeinsames Regionalmarketing auf den internationalen Messen
 ExpoReal (München) und MIPIM(Cannes)
 Porteur du Projet/Projekträger: CUS, Sophie Morice

Budget 2011

Dépenses / Ausgaben	Recettes / Einnahmen	
Emplacement / Messefläche	110 000 €	CUS
Construction du stand / Messebau	100 000 €	WRO
Catering	20 000 €	Eurodistrict/Eurodistrict
Communication / Öffentlichkeitsarbeit	40 000 €	
Film / Film	30 000 €	
Événementiel / Veranstaltungen	20 000 €	
Total dépenses / Gesamtausgaben	320 000 €	Total recettes / Gesamteinnahmen
		320 000 €

Budget 2012

Dépenses/Ausgaben	Recettes/Einnahmen	
Emplacement / Messefläche	112 000 €	CUS
Construction du stand / Messebau	102 000 €	WRO
Catering	20 000 €	Eurodistrict/Eurodistrict
		28 000 €

communication / Öffentlichkeitsarbeit	40 000 €		
Film / Film	30 000 €		
Evénementiel / Veranstaltungen	22 000 €		
Total dépenses / Gesamtausgaben	326 000 €	Total recettes / Gesamteinnahmen	326 000 €

Budget 2013

<i>Dépenses/Ausgaben</i>		<i>Recettes/Einnahmen</i>	
Emplacement / Messefläche	114 000 €	CUS	
Construction du stand / Messebau	104 000 €	WRO	
Catering	20 000 €	Eurodistrict/Eurodistrict	25 000 €
communication / Werbung	37 000 €		
Film / Film	30 000 €		
Evénementiel / Veranstaltungen	24 000 €		
Total dépenses / Gesamtausgaben	327 000 €	Total recettes / Gesamteinnahmen	327 000 €

Document de séance n° 2 / 4.4 / 2011

Vorlage Nr 4.4

Rapportrice / Berichterstatterin

Martine Schneider

Séance du Conseil
de l'Eurodistrict
Sitzung des Euro-
distriktrates
2 / 2011

Date de la séance /
Sitzungstag
01.07.2011

Point n°4.4 de l'ordre du jour / Punkt 4.4 der Tagesordnung

Objet / Betreff: « Fonds de micro-projets » Interreg IVA / „Fonds für Kleinprojekte“ Interreg IV A

I. Rapport / Sachverhalt:

Le programme communautaire Interreg IVA Rhin Supérieur autorise depuis peu l'élaboration de projets-cadres destinés à cofinancer des micro-projets sur des périmètres spécifiques du Rhin Supérieur, tels ceux des Eurodistricts.

L'enveloppe financière susceptible d'être accordée à ces territoires peut atteindre 1,5 million d'Euros, sur une période de 3 ans.

Les micro-projets cofinancés doivent avoir un budget global maximum de 80 000 € et favoriser les rencontres entre les citoyens.

En contrepartie, le porteur de ce dispositif assume la responsabilité financière de l'ensemble du projet-cadre. Il assure par ailleurs la promotion du dispositif, l'instruction des micro-projets et le contrôle de toutes les dépenses effectuées dans ce cadre.

Un tel dispositif financier représentera un outil d'animation et de développement du territoire extrêmement intéressant pour le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Un dossier de demande Interreg portant sur un montant global de 800 000 € a d'ores et déjà été rédigé par le Secrétariat Général. Le cofinancement européen sollicité dans ce cadre auprès du programme Interreg IVA s'élèverait à 400 000 €.

Il conviendrait désormais d'autoriser le Président du GECT à signer la demande de

Das europäische Interreg IV A - Programm Oberrhein erlaubt es seit kurzem, Rahmenprojekte am Oberrhein auszuarbeiten, mit dem Ziel, Kleinprojekte in definierten Gebieten wie die der Eurodistrikte mitzufinanzieren.

Der finanzielle Rahmen, der diesen Gebieten zugewiesen werden kann, beträgt 1,5 Millionen Euro für 3 Jahre.

Das Gesamtbudget der kofinanzierten Kleinprojekte, die die Bürgerbegegnung fördern sollen, kann maximal 80.000 Euro betragen.

Im Gegenzug übernimmt der Träger des Rahmenprojektes die finanzielle Verantwortung. Er kümmert sich außerdem um die Öffentlichkeitsarbeit des Rahmenprojekts, die Beratung und die Kontrolle aller Ausgaben, die in diesem Rahmen getätigt werden.

Dieser finanzielle Rahmen wird ein interessantes Förderinstrument für die Belebung und Raumentwicklung des EVTZ Strasbourg-Ortenau Territoriums darstellen.

Ein Förderantrag beim Interreg Sekretariat über ein Gesamtbudget von 800 000 € ist vom Generalsekretariat schon erarbeitet worden. Eine Kofinanzierung von 400 000 € ist in diesem Rahmen beim Interreg IVA Sekretariat beantragt worden.

Der Präsident des EVTZ soll jetzt beauftragt werden, die Unterschrift des Antrags zur Ko-

cofinancement et tout document y afférent, afin de permettre l'examen de ce dossier par les instances Interreg IVA.

finanzierung und alle Anlage die im Rahmen dieses Antrages zu liefern sind, zu unterschreiben, so dass der Antrag von den Interreg IV A Instanzen untersucht werden kann.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict approuve le dépôt d'une demande de cofinancement auprès des instances gérant le programme Interreg IVA Rhin Supérieur et autorise le Président à signer ce dossier ainsi que tout document y afférent.

Der Eurodistriktrat bewilligt die Antragsstellung bei dem zuständigen Interreg IVA Sekretariat Oberrhein und bevollmächtigt den Präsidenten diesen Antrag zu unterschreiben sowie alle notwendigen Dokumente.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☐ Accord	☐ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Annexe 1 - BUDGET PRÉVISIONNEL HORS EXPLOITATION (en euros HT)

Éléments de la saison 2011-2012 qui font l'objet d'un premier engagement transfrontalier entre Le-Mallion (Strasbourg) et le Kulturbüro (Offenburg), au 1er semestre 2012
hors exploitation des spectacles Gula (Euphrasie Robertz) et Bodenschmerz Kasachstan (Sofian Kaegi)

CHARGES HORS EXPLOITATION				2011	PRODUITS HORS EXPLOITATION		2011
CHARGES DE PERSONNEL RELATIVES AU PROJET TRANSFRONTALIER					APPORT DES STRUCTURES		
Personnel Le-Mallion					Le-Mallion	50%	44 027
Poste / Service		Coût employeur annuel	Coutte-part	Mois d'absence structure			
Chargée des relations presse et Allemagne		43 000€	60%	1 190 h	25 800		
Communication et relations publiques		107 000€	2%	145 h	3 340		
Gestion administrative		103 000€	3%	110 h	3 250		
Bibliothèque		56 000€	2%	70 h	1 120		
sous-total personnel Le-Mallion					33 510		
Personnel Kulturbüro					Kulturbüro	40%	34 523
Poste / Service		Coût employeur annuel	Coutte-part	Mois d'absence structure			
Coordinateur - programmation		96 000€	20%	480 h	19 200		
Chargé de com. et relations publiques		64 000€	12%	240 h	7 680		
Responsable de la billetterie		64 000€	3%	60 h	1 920		
sous-total personnel Kulturbüro					28 800		
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL					62 310	TOTAL APPORT 73 500	
FRAIS GÉNÉRAUX DIRECTEMENT AFFECTÉS AU PROJET TRANSFRONTALIER					BESOIN EN FINANCEMENT		
Frais généraux Le-Mallion					Francofort		34 000
Frais de déplacement				900			
Frais postaux et de télécommunication				1 100			
Déplacements et frais de réception				1 500			
sous-total frais généraux Le-Mallion					3 500		
Frais généraux Kulturbüro							
Frais de déplacement				1 500			
Frais postaux et de télécommunication				1 800			
Déplacements et frais de réception				1 450			
sous-total frais généraux Kulturbüro					4 750		
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX					8 250		
COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES TRANSFRONTALIÈRES							
Développement des communications outre-Rhin (sur les 2 zones géographiques)							
Paquets bilingues				5 800			
Options: impression 3 000 exemplaires / illustrations: roulage 4 000							
Affiches (40x60)				3 500			
Options: impression 12 000 exemplaires							
Flyers, programmes de salle bilingues				1 500			
Options: impression 7 500 exemplaires							
Site internet, newsletters bilingues				1 250			
Options: techniques: productions							
Dépôts, tractage				2 000			
Options: bilingues, affiches & flyers							
sous-total communication					14 150		
Développement des relations presse outre-Rhin (sur les 2 zones géographiques)							
Insertions publicitaires presse allemande (impression: espaces)				3 000			
Envoi invitations				1 200			
Conférence de presse, réception inauguration				1 000			
sous-total presse					5 200		
Développement de Kulturbus sur la saison (sur les deux sites)*							
Coût unitaire			Mois d'absence structure				
300			15	5 250			
Développement de l'action artistique (sur les deux sites), 2010/11 et 2011/12							
Coût par spectacle			Mois de spectacles concernés				
1 400			5	8 000			
TOTAL COM & RP					32 600		
EXTENSION DES SURTITRAGES (sur 3 spectacles)							
Droits d'auteur (productions)							
Coût unitaire			Mois de spectacles				
1 000			3	6 000			
Régie de sortie							
Coût unitaire			Mois de spectacles				
250			12	3 000			
TOTAL SURTITRAGES					9 000	TOTAL BESOIN EN FINANCEMENT 34 000	
TOTAL CHARGES HORS EXPLOITATION					112 620	TOTAL PRODUITS HORS EXPLOITATION 112 620	

* animation de Kulturbus assurée par les permanents affectés des deux structures

Annexe 2 - BUDGET PREVISIONNEL D'EXPLOITATION (en euros HT)

Spectacles de la saison 2011-2012 qui font l'objet d'un premier engagement transfrontalier
entre Le Mailion (Strasbourg) et le Kulturbüro (Offenburg), au 1er semestre 2012
exploitation des spectacles Giva (Eugène Ionesco) et Bodensee Asachtstee (Stefan Kaege)

CHARGES D'EXPLOITATION		Total	PRODUITS D'EXPLOITATION					Total					
ACCUEIL DES SPECTACLES			RECETTES DE BILLETTERIE										
			<table><tr><th>Représentation</th><th>Nbre</th><th>Jours</th><th>Tarif moyen</th><th>Taux commission</th></tr></table>					Représentation	Nbre	Jours	Tarif moyen	Taux commission	
Représentation	Nbre	Jours	Tarif moyen	Taux commission									
Giva d'Eugène Ionesco, Théâtre d'Offenburg, les 12 et 13 janvier 2012			Giva					3 150					
Cacher artistique		4 000	Bodensee Asachtstee										
Droits d'auteur		450	3	400	7,50	80%	7 200						
Frais d'approche (transport, hébergement et repas)		1 300											
Frais techniques et location de matériel spécifique		3 500											
sous-total Giva		8 250	TOTAL BILLETTERIE					10 350					
Bodensee Asachtstee, de Stefan Kaege, Le-Mailion, les 8, 9 et 11 février 2012			APPORT DES STRUCTURES										
Cacher artistique (droits d'auteur réservés)		13 000	Le-Mailion					42 300					
Co-production		10 000											
Frais d'approche (transport, hébergement et repas)		14 500											
Frais techniques et location de matériel spécifique		7 500	Kulturbüro					6 150					
sous-total Bodensee Asachtstee		45 000											
TOTAL ACCUEIL		58 800	TOTAL APPORT					48 450					
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		58 800	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION					58 800					

MOTION POUR LA DEFENSE DU POLYCENTRISME EN EUROPE ET EN FAVEUR DU SIEGE DU PARLEMENT EUROPEEN A STRASBOURG

Le protocole n°6, annexé aux traités européens est sans équivoque quant à la localisation du siège du Parlement européen : il « a son siège à Strasbourg où se tiennent les douze périodes de sessions plénières mensuelles, y compris la session budgétaire ».

Strasbourg tire sa légitimité non seulement du droit, mais aussi de l'Histoire qui a fait d'elle, en tant que ville symbole de la réconciliation franco-allemande, la capitale européenne de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Strasbourg, qui accueille également le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des Droits de l'Homme, est naturellement le lieu d'expression des valeurs universelles partagées par tous les Etats européens. Cette vision des Pères fondateurs de l'unité européenne repose avant tout sur une certaine idée de l'Europe, polycentrique et démocratique, proche des citoyens européens.

Il ne s'agit pas d'opposer les trois capitales, lieux de travail du Parlement européen que sont Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg, mais bien plutôt de les associer dans une perspective de complémentarité. Cette complémentarité est un atout pour l'Union européenne.

Au moment où l'Union européenne s'apprête à adhérer à la Convention européenne des droits de l'Homme, les liens entre, d'une part, les institutions de l'Union européenne - et singulièrement le Parlement européen - et, d'autre part, le Conseil de l'Europe, sont appelés à se renforcer. Alors que les peuples du Proche et du Moyen-Orient se soulèvent au nom de la démocratie et de la liberté, et que les Européens ont besoin de repères forts pour traverser la crise, ces valeurs qui sont celles l'Europe de Strasbourg doivent être continuellement réaffirmées.

Le statut de capitale européenne est clairement un enjeu national, qui nécessite une action concertée de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'ensemble des associations d'élus et de pouvoirs locaux.

C'est également un enjeu de développement à l'échelle européenne, puisqu'il s'agit de garantir, à travers une répartition équilibrée des pouvoirs entre les grandes métropoles, un développement territorial conforme à la stratégie préconisée par l'Union européenne en la matière.

C'est enfin un enjeu démocratique : il convient en effet de tout mettre en œuvre pour préserver une Europe polycentrique, fondée sur ces mêmes valeurs qui sont celles de l'Europe de Strasbourg, et qui permettront à l'Union européenne de lutter contre le manque d'adhésion et d'enthousiasme dont elle souffre.

Notre démarche doit recueillir le soutien de tous les acteurs publics. Nous appelons donc l'ensemble des associations d'élus des collectivités françaises et européennes à s'engager en faveur d'une Europe polycentrique et, pour ce faire, à promouvoir l'Europe à Strasbourg et l'Europe de Strasbourg, auprès de l'Etat français et de chacun des Etats membres et des institutions de l'Union Européenne, à travers le réseau associatif et citoyen, afin que vive l'Europe des valeurs à laquelle tous les élus locaux sont indéfectiblement attachés.

*Accord à l'unanimité des suffrages exprimés
adopté le 1^{er} juillet 2011 par le Conseil de
l'Eurodistrict rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité
préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict
le 27.11.2011*

ANTRAG AUF VERTEIDIGUNG DES POLYZENTRISMUS IN EUROPA UND ZU GUNSTEN DES SITZES DES EUROPÄISCHEN PARLAMENTES IN STRASSBURG

Das den EU-Verträgen angehängte Protokoll Nr. 6 ist unmissverständlich in Bezug auf den Sitz des Europäischen Parlamentes: es „hat seinen Sitz in Straßburg; dort finden die 12 monatlichen Plenartagungen einschließlich der Haushaltstagung statt“.

Straßburg begründet seine Legitimität nicht nur auf dem Recht, sondern auch auf der Geschichte, auf Grund derer die Stadt ein Symbol für die Versöhnung zwischen Deutschland und Frankreich und die europäische Hauptstadt des Friedens, der Demokratie und der Menschenrechte ist. Straßburg, ebenfalls Sitz des Europarates und des Europäischen Gerichtshofs für Menschenrechte, ist ganz selbstverständlich der Ort, an dem die universellen Werte aller Europäischen Staaten ihren Ausdruck finden. Die Vision der Gründerväter einer Europäischen Einheit fußt vor allem auf einer ganz bestimmten Vorstellung von Europa, eines polyzentristischen und demokratischen Europas nämlich, das seinen europäischen Bürgern nahe steht.

Es geht nicht darum, die drei Hauptstädte Straßburg, Brüssel und Luxemburg, in denen das Europäische Parlament agiert, einander entgegenzusetzen. Vielmehr sollen sie enger zusammenrücken, denn sie ergänzen sich gegenseitig. Diese gegenseitige Ergänzung ist ein Trumpf in der Hand der Europäischen Union.

Wenn die Europäische Union sich anschickt, der Europäischen Menschenrechtskonvention zuzustimmen, müssen ihre Institutionen einerseits – allen voran das Europäische Parlament – und der Europarat andererseits enger zusammenarbeiten. In Zeiten, in denen Menschen im Nahen und Fernen Osten sich für Freiheit und Demokratie erheben und die Europäer starke Orientierungshilfen brauchen, um die Krise zu bewältigen, müssen die Werte eines Europas nach dem Muster Straßburgs immer wieder bekräftigt werden.

Der Status als Europäische Hauptstadt ist eindeutig ein nationales Thema, bei dem der Staat, die Gebietskörperschaften und alle Verbände der Mandatsträger und die lokalen Gemeinden zusammen agieren müssen.

Es ist außerdem eine Angelegenheit der Entwicklung auf europäischer Ebene, denn es geht darum, durch die ausgewogene Verteilung der entsprechenden Organe und Institutionen der Europäischen Union auf die drei großen Metropolen, eine territoriale Entwicklung zu gewährleisten, die in Einklang mit der von ihr in dieser Hinsicht befürworteten Strategie steht.

Und schließlich ist es eine Sache der Demokratie. Denn es ist überaus wichtig, alles für die Bewahrung eines polyzentristischen Europa zu tun, das sich auf die Werte eines Europa nach dem Muster Straßburgs gründet und mit deren Hilfe die Europäische Union gegen die oftmals beklagte fehlende Zustimmung und mangelnde Begeisterung ankämpfen kann.

Unser Vorgehen muss von allen Akteuren der Öffentlichkeit unterstützt werden. Wir rufen alle Verbände der Mandatsträger der französischen und europäischen Körperschaften auf, sich zu Gunsten eines polyzentristischen Europa zu engagieren und hierfür ein Europa *in* Straßburg und ein Europa *nach dem Muster* Straßburgs zu fördern, beim französischen Staat genauso wie bei jedem Mitgliedsstaat und bei den Institutionen der Europäischen Union, und zwar mit Unterstützung des



3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Au vu des nombreux domaines de compétence que recouvre l'Eurodistrict et d'un report de budget important de l'année 2010 sur l'année 2011 il semble utile de définir des axes de travail prioritaires.

Ces propositions sont la synthèse des travaux engagés, des concertations avec les services techniques de l'Eurodistrict, des propositions faites sur la plate-forme participative « mon eurodistrict », des travaux au sein des groupes de travail ainsi que la tenue du premier Forum de l'Eurodistrict.

Ces orientations sont fixées pour le deuxième semestre de l'année 2011.

Les thèmes suivants sont proposés comme axe de réalisation prioritaire.

1. Transports
2. Environnement
3. Soutien aux actions citoyennes / Fonds Microprojets
4. Santé

1. Transports :

Objectif : Améliorer l'accessibilité du territoire de l'Eurodistrict

- a. Etude de faisabilité suite à la prolongation du tram vers Kehl pour améliorer l'accessibilité à l'ensemble du territoire
- b. Développer le transport multimodal et les modes de déplacement « doux ».
Ex : Développement des expériences d'auto partage
Développement du vel hop à l'échelle de l'Eurodistrict
- c. Mise en place d'une harmonisation tarifaire élargie à l'échelle de l'Eurodistrict : nouvelle tarification de l'EUROPASS

Au sein du groupe d'experts « transports » de l'Eurodistrict, des propositions ont déjà été faites sur un tarif revisité de l'EUROPASS, pour le territoire de l'Eurodistrict. Une amélioration de la lisibilité des tarifs a également fait l'objet d'échanges.

Proposition :

Mandat au groupe de travail d'experts transport de mettre en place un tarif revisité et un tarif social de l'Europass (cf. conseil du 28 mars 2011) et d'améliorer la lisibilité des tarifs.

- d. Réactivation et adaptation du fond de prise en charge des déplacements scolaires

2. Environnement

Objectif : Développer des actions communes

- a. Mise en place d'un plan commun de lutte contre les nuisances sonores liées aux déplacements
- b. Elargir la commission transfrontalière du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) à l'ensemble de l'Ortenaukreis
- c. Développement de l'économie verte

Le deuxième Forum de l'Eurodistrict, en collaboration avec le Conseil de l'Europe et l'Euro Institut pourrait se tenir sur le sujet de l'économie verte.

- d. Améliorer la prise de décision à travers une meilleure visibilité du territoire de l'Eurodistrict : production de cartes thématiques

Trois solutions

- la production de cartes à la demande, par les services techniques de la Communauté Urbaine de Strasbourg avec la collaboration des partenaires pour la livraison de données (note en annexe)
- la diffusion Web des cartes
- la mise en place d'une infrastructure de données spatiales transfrontalières à l'horizon 2013 (permettant d'organiser et d'échanger les données de part et d'autre).

Proposition :

Donner mandat au groupe de travail de produire dans un premier temps des cartes à la demande et dans un deuxième temps d'affiner les deux autres solutions.

3. Soutien aux actions citoyennes

Objectif : Favoriser les rencontres entre citoyens et soutenir les projets de la société civile

Mise en place d'un fonds de cofinancement qui constituerait un support destiné aux porteurs d'actions citoyennes, ex : manifestations sportives, forums citoyens etc.

4. Santé

- Améliorer l'accès transfrontalier aux soins
- Approfondir la coopération dans la lutte contre les addictions